ACCoRI FORMATION
Apprentissage de Compétence et de Connaissance par des Raisonnements Innovants
N°1 Les Meynis — 43620 Saint-Pal-de-Mons
SIRET 838 047 462 00018 — Déclaration d'activité 84430347443 (ne vaut pas agrément de l'État) — Qualiopi 2021/91660.2

N° SIRET	N° ACTIVITÉ	CERTIFICATION QUALIOPI
838 047 462 00018	84 43 03474 43 — ne vaut pas agrément de l'État	N° 2021/91660.2

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Procédure et coordonnées du référent handicap

Qualiopi indicateur 26 · Politique RSE, engagement 2

Élément	Information
Référence	ACC-HAND-01 — v1.1 — 2027
Pilote	*[Nathalie DAS NEVES*
Validation	Nathalie DAS NEVES, Directrice
Champ	Toute personne inscrite ou candidate à une action d'ACCoRI (inter, intra, e-learning), ainsi que les intervenants
Diffusion	Programmes, convocations, livret d'accueil, site internet, formateurs

2. Objet et principes

La procédure garantit à toute personne en situation de handicap, visible ou non, permanente ou temporaire, un accès aux formations d'ACCoRI dans des conditions équivalentes aux autres apprenants, par des aménagements raisonnables. Elle repose sur quatre principes :

- **Anticipation** : le besoin est recueilli avant l'entrée en formation, systématiquement et pour tous.
- **Confidentialité** : les informations sont partagées avec le seul formateur concerné, pour ce qui est nécessaire, avec l'accord de la personne.
- **Co-construction** : l'adaptation est définie avec la personne, et si besoin avec des partenaires spécialisés.
- **Exigence** : les aménagements portent sur les moyens, pas sur les compétences à valider. Pour l'AFGSU, les compétences du référentiel doivent être démontrées ; les modalités (position, rythme, supports, durée) peuvent être adaptées.

3. Déroulé de la procédure

Étape	Quand	Qui	Actions	Trace
1. Information	Dès la prise de contact	Direction / accueil	Mention du référent et de la possibilité d'adaptation sur programmes, devis, site, convocation	Programme, site

Étape	Quand	Qui	Actions	Trace
2. Recueil du besoin	À l'inscription	Référent handicap	Question systématique dans le bulletin d'inscription ou le questionnaire de positionnement : « Avez-vous besoin d'un aménagement pour suivre la formation ? » ; pour une formation intra, question posée au commanditaire	Bulletin, questionnaire
3. Entretien	Sous *5* jours ouvrés après signalement	Référent + personne	Entretien confidentiel (téléphone ou visio) : besoins, contraintes, expériences antérieures ; recueil du consentement au partage d'informations	Fiche de recueil (annexe 1)
4. Analyse et solutions	Avant l'entrée en formation	Référent + formateur (+ partenaires)	Définition des aménagements ; vérification de l'accessibilité du lieu ; mobilisation si besoin du réseau (Ressource Handicap Formation AURA, Agefiph, Cap emploi, MDPH, médecin du travail du commanditaire)	Plan d'adaptation (annexe 2)
5. Réponse	Avant l'entrée en formation	Référent	Confirmation écrite des aménagements retenus ou, si la formation ne peut être adaptée, orientation vers une solution alternative argumentée	Courriel
6. Mise en œuvre	Pendant la formation	Formateur	Application des aménagements ; point en début et en milieu de session avec la personne	Plan d'adaptation
7. Évaluation	En fin de formation	Référent	Retour de la personne sur les aménagements (question AC1 du questionnaire) ; bilan avec le formateur	Registre des adaptations
8. Amélioration	Annuelle	Direction	Analyse du registre anonymisé en revue de direction ; mise à jour de la procédure et du réseau de partenaires	Compte rendu

4. Exemples d'aménagements possibles

Situation	Aménagements possibles
Mobilité réduite, troubles de l'équilibre	Salle accessible et proche des sanitaires ; gestes au sol (RCP, PLS) réalisés sur table ou mannequin surélevé quand c'est possible ; évaluation adaptée de la gestuelle ; pauses supplémentaires
Déficience auditive	Placement face au formateur ; supports écrits de toutes les consignes ; vidéos sous-titrées ; interprète LSF ou codeur LfPC via les financeurs ; signaux visuels lors des mises en situation
Déficience visuelle	Supports en gros caractères ou en format numérique compatible lecteur d'écran ; description orale des schémas ; manipulation guidée du matériel
Troubles dys, troubles de l'attention	Consignes courtes, orales et écrites ; temps supplémentaire pour les évaluations écrites ; supports aérés ; évaluation orale possible
Troubles psychiques, anxiété	Présentation préalable des scénarios de simulation ; possibilité d'observer avant de participer ; mot de sécurité (voir contrat de simulation ACC-PED-01) ; lieu calme pour les pauses
Maladie chronique, fatigabilité	Rythme adapté, pauses, formation fractionnée si possible ; prise en compte des traitements (repas, hydratation)

5. Confidentialité et données personnelles

Les informations recueillies peuvent relever des données de santé (article 9 du RGPD). Elles sont collectées avec le consentement explicite de la personne, limitées aux besoins d'aménagement (jamais le diagnostic), accessibles au seul référent handicap et, pour ce qui le concerne, au formateur. Elles sont conservées *pendant la durée de la formation puis 1 an* et détruites ensuite ; seul le registre anonymisé des adaptations est conservé pour le suivi Qualiopi. Droits d'accès, de rectification et d'effacement : *RGPD EXPRESS*

6. Réseau de partenaires

Partenaire	Apport
Ressource Handicap Formation (RHF) Auvergne-Rhône-Alpes	Expertise sur l'adaptation des parcours de formation
Agefiph	Aides à la compensation (matériel, interprétariat, surcoûts)
Cap emploi 43 / 69	Accompagnement des personnes et des employeurs
MDPH du domicile de la personne	Reconnaissance et droits
Service de santé au travail du commanditaire (intra)	Aménagements liés au poste